REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Dossier de présentation

Jeudi 16 janvier 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère éducation nationale

www.education.gouv.fr
#educationprioritaire

REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Sommaire

- **Avant-propos**
- **Refonder l'éducation prioritaire**
- **Les mesures-clés**
- **Du nouveau pour l'éducation prioritaire (infographie)**
- **Un plan d'actions pour réduire les inégalités**
- **Être enseignant dans l'éducation prioritaire en 2015 (infographie)**
- **Calendrier de la refondation de l'éducation prioritaire (infographie)**
- **Les clés de la réussite**
- **Synthèse des assises académiques et inter-académiques de l'éducation prioritaire**
- **Annexe**
  Un référentiel pour l'éducation prioritaire

REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

AVANT-PROPOS

Donner la priorité à la jeunesse, c'est donner le meilleur à tous les enfants de France, et cela quels que soient leur milieu social, leur quartier, leur origine. Nous en sommes loin.

L'inégalité face à l'éducation est la première des injustices contre lesquelles nous devons lutter. Or elle s'est accrue ces dernières années. La refondation de l'École de la République que nous avons engagée depuis plus d'un an est tout entière tournée vers l'ambition de rendre notre École plus juste, de faire qu'elle soit exigeante et bienveillante avec tous les élèves, pour les porter au plus haut de leurs possibilités.

La difficulté scolaire est aujourd'hui concentrée sur certains établissements, où les élèves sont le plus souvent issus de familles défavorisées. Lutter contre ces inégalités est l'affaire de la société dans son ensemble, mais l'École doit en prendre pleinement, résolument sa part. C'est ma volonté.

C'est pourquoi il est impératif d'engager un plan sans précédent pour refonder l'éducation prioritaire, et de faire comprendre à chacun que la justice n'est pas l'ennemie de l'excellence mais sa condition.

Le plan que je présente aujourd'hui pour refonder l'éducation prioritaire a été élaboré conjointement avec George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative, et en relation avec François Lamy, ministre délégué en charge de la ville. **Centré sur la pédagogie**, programmant **des moyens très importants** en faveur de l'éducation prioritaire, il permettra aux **équipes pédagogiques** de bénéficier d'**une formation plus complète**, de voir **leur travail en équipe facilité** et **leur engagement professionnel mieux reconnu**.

Mais à côté des nombreuses mesures concrètes que contient ce plan, je souhaite **mettre en avant l'état d'esprit qui préside à la réussite en éducation prioritaire**. Les professeurs et tous ceux qui exercent dans les écoles et les collèges de l'éducation prioritaire peuvent être fiers de la mission qui leur revient. Ils partagent une véritable culture du collectif et de la coopération, une exigence pédagogique et les valeurs humanistes qui font droit à la dignité et à la capacité de chaque enfant. Ils portent haut les valeurs de l'École et de la République en œuvrant, ensemble, à la réussite de tous leurs élèves.

C'est pourquoi **ce plan pour refonder l'éducation prioritaire s'est d'abord fondé sur les constats et les attentes des équipes de terrain**. En faisant confiance à leur expérience et à leur réflexion, je suis convaincu que nous pourrons atteindre nos objectifs et redonner sens et force à la promesse républicaine.

C'est une condition pour que la Nation puisse porter un regard confiant et plein d'espoir sur son avenir.

Vincent PEILLON
Ministre de l'éducation nationale

REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Refonder l'éducation prioritaire

L'École de la République a pour mission de donner à **l'ensemble des enfants de France**, quel que soit leur milieu d'origine, les mêmes possibilités de construire leur parcours scolaire, personnel et professionnel.

Cette **exigence de justice est au cœur de la politique d'éducation prioritaire** qui a vu le jour il y a plus de trente ans. Elle vise à **réduire l'effet des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires** et à **favoriser la réussite de tous les élèves**.

De nombreux constats soulignent aujourd'hui que, malgré de nombreuses réformes successives, **les résultats de cette politique ne sont pas à la hauteur de ce que la Nation serait en droit d'attendre**. Aussi bien dans les enquêtes nationales que dans les comparaisons internationales, il apparaît que l'école française ne se contente pas de reproduire les inégalités mais qu'elle les aggrave. L'enquête Pisa publiée par l'OCDE en décembre 2013 l'a récemment rappelé : **la France est le pays développé où les déterminismes sociaux sont les plus forts**.

En particulier, les élèves de l'éducation prioritaire obtiennent, globalement, de moins bons résultats que les autres(*), et cette inégalité s'est aggravée au cours des dernières années. Telle est la raison pour laquelle le ministère de l'éducation nationale a engagé depuis un an une réflexion d'ampleur visant à **refonder l'éducation prioritaire pour inverser la tendance à l'aggravation des inégalités**.

Le panorama des multiples dispositifs qui composent l'éducation prioritaire d'aujourd'hui donne à voir, dans un contexte social difficile, **des réussites locales remarquables, dues aux compétences, au sens de l'innovation et à l'engagement des équipes de terrain**, mais qui ne sont pas suffisamment diffusées et relayées.

Ces succès, ainsi que les exemples de pays qui ont su réduire des difficultés analogues aux nôtres, nous montrent qu'**il est possible de réagir** et que **ces inégalités sociales et scolaires ne sont pas une fatalité**.

La refondation de l'École, voulue par le Président de la République, entend **apporter une réponse politique à la hauteur de ces enjeux**. Le plan annoncé aujourd'hui en faveur de l'éducation prioritaire se situe **au cœur de cette démarche** de refondation et en constitue un levier essentiel.

(*) Entre Entre 2007 et 2012, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base en français en fin de 3e est passée de 54,8 % à 42 % (près de 13 points de baisse) dans les collèges du réseau ECLAIR, le score des élèves des collèges RRS est passé de 70% à 63% (7 points de baisse), quand le score réalisé par les élèves hors éducation prioritaire ne perdait que 5 points (de 80% à 75%, source : Note d'information n°13-07, Depp)

Agir en faveur des élèves qui en ont le plus besoin permet en effet d'améliorer le fonctionnement et les résultats de l'ensemble du système éducatif. **Une politique éducative qui lutte efficacement contre les difficultés sociales et scolaires est bénéfique à tous les élèves, à toute une nation**.

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École définit un objectif essentiel : **ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire** entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France.

Dans cette optique, la refondation de l'École engage **une profonde réforme pédagogique** qui concerne l'ensemble de notre système éducatif. Elle s'articule autour de la **redéfinition du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture que les élèves doivent pouvoir maîtriser à l'issue de leur scolarité obligatoire. Les **programmes** vont être réécrits afin de permettre l'acquisition progressive par tous les élèves de la maîtrise de ce socle, quel que soit l'établissement dans lequel ils sont scolarisés. La **formation des enseignants** est refondée grâce aux écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui formeront les futurs professeurs au repérage et au traitement de la difficulté scolaire à tous les niveaux. **L'entrée de l'École dans l'ère du numérique** est un puissant levier de différenciation des pédagogies.

La priorité a été donnée au premier degré, car c'est souvent dès les apprentissages fondamentaux qu'apparaissent les premières difficultés. Cette priorité se traduit déjà par la mise en œuvre de **dispositifs pédagogiques innovants**, comme le déploiement de « plus de maîtres que de classes », et par un renforcement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans. **Le collège sera réformé** afin de permettre aux enseignants d'accompagner leurs élèves, quel que soit le rythme de leurs apprentissages, et la liaison entre l'école et le collège limitera les ruptures.

L'éducation prioritaire refondée bénéficiera tout particulièrement des effets de l'ensemble de ces transformations pédagogiques.

La refondation de l'éducation prioritaire s'appuie sur **une approche globale** rassemblant **l'ensemble des leviers identifiés comme favorables à la réussite** et articulée autour de **trois axes** :

- des **pratiques pédagogiques adaptées** aux difficultés rencontrées par les réseaux (prise en charge des difficultés dès le plus jeune âge, accompagnement et suivi renforcés pour les élèves, usage du numérique…) ;
- des mesures concernant les **ressources humaines** (du temps pour le travail en équipe, des enseignants spécifiquement formés, accompagnés et soutenus, des incitations fortes pour stabiliser les équipes…) ;
- une **amélioration de l'animation des réseaux et du climat scolaire** en éducation prioritaire (une amélioration du pilotage grâce aux projets de réseaux, des adultes supplémentaires dans les établissements pour améliorer le climat scolaire, une école ouverte aux parents, du personnel infirmier en plus grand nombre…).

Pour élaborer cette refondation, le ministère de l'éducation nationale a initié :
- une évaluation de la politique de l'éducation prioritaire dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) ;
- un dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés : équipes pédagogiques, équipes d'encadrement, responsables locaux et académiques, organisations syndicales, partenaires (autres administrations, collectivités locales, associations...). **Des assises ont été organisées dans les académies**, qui ont notamment permis de synthétiser à la fois les expériences positives et les attentes des équipes éducatives.

L'ensemble de ces démarches a permis de mieux déterminer par quels moyens il était possible de **rendre l'éducation prioritaire plus efficace, au service d'un objectif réaffirmé : réduire les inégalités et favoriser la réussite de tous les élèves**.

À partir des meilleurs exemples de réussite connus sur le terrain, identifiés par l'évaluation de la MAP ou analysés par la recherche nationale et internationale, le ministère de l'éducation nationale a élaboré, dans la concertation avec les équipes concernées, **un référentiel des pratiques pédagogiques les plus efficaces qui orientera l'élaboration des projets de réseau et l'action des équipes de l'éducation prioritaire**.

Cette réforme reposera donc, notamment, sur **une plus large diffusion, auprès des équipes concernées, des pratiques pédagogiques dont les effets bénéfiques sur la réussite des élèves ont été attestés** par les témoignages des acteurs de terrain mais aussi par la recherche.

Pour concrétiser ces mesures, **des moyens nouveaux et importants seront affectés à l'éducation prioritaire, selon une logique de progressivité et de justice**. Ils conforteront l'ensemble des équipes des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et permettront aux collèges et aux écoles qui rencontrent les plus importantes difficultés sociales de bénéficier de moyens renforcés (REP+).

Chaque réseau s'inscrivant dans cette démarche construira un **projet de réseau** sur la base du référentiel des meilleures pratiques et verra ses **moyens spécifiquement alloués au titre de l'éducation prioritaire garantis pour une durée de 4 ans**.

Après une phase de préfiguration engagée au cours de l'année 2014-2015 sur une centaine de réseaux parmi les plus difficiles, **la refondation de l'éducation prioritaire entrera en vigueur sur l'ensemble des réseaux concernés à la rentrée 2015**.

REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les mesures-clés

AXE 1 DES ÉLÈVES ACCOMPAGNÉS DANS LEURS APPRENTISSAGES ET DANS LA CONSTRUCTION DE LEUR PARCOURS SCOLAIRE

MESURE 1 La scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau

La scolarisation des enfants avant trois ans a été identifiée comme un puissant levier pour la réussite des élèves, notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés.

MESURE 2 « Plus de maîtres que de classes » dans chaque école

L'affectation dans une école d'un maître supplémentaire favorise le travail collectif des enseignants et contribue à bien identifier les besoins des élèves et à accompagner leurs apprentissages par des pédagogies différenciées.

MESURE 3 Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième

Les élèves de sixième bénéficieront d'aide aux devoirs, d'un soutien méthodologique ou d'un tutorat pendant les temps laissés libres entre les heures de cours en étant accueillis dans l'établissement jusqu'à 16h30.

MESURE 4 L'extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire

Depuis la rentrée 2013, D'Col propose aux élèves de 6e en difficulté un dispositif numérique innovant d'aide individualisée, de soutien et d'accompagnement en français, en mathématiques et en anglais. Un enseignant référent prend en charge et encadre les élèves deux heures par semaine autour d'activités pédagogqiues numériques.

MESURE 5 Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours

Plusieurs dispositifs permettront d'accroître l'ambition scolaire des élèves de l'éducation prioritaire.

MESURE 6 Le développement d'internats de proximité pour les collégiens

Les jeunes issus de milieux modestes peuvent avoir besoin de conditions d'hébergement et d'études adaptées pour réussir. Le développement d'internats de proximité, prévu par les investissements d'avenir, doit répondre à ce besoin.

AXE 2 DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES FORMÉES, STABLES ET SOUTENUES

MESURE 7 Du temps pour travailler ensemble

Du temps sera dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves dans les réseaux les plus difficiles :

- au collège : une heure et demie par semaine
- en primaire : 9 jours par an

MESURE 8 Un grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire

- Trois jours de formation annuels garantis dans les réseaux les plus difficiles
- Des experts de terrain pour accompagner les équipes
- Un tutorat pour les nouveaux enseignants

MESURE 9 Des incitations fortes pour stabiliser les équipes

- Une rémunération plus attractive grâce à des indemnités revalorisées significativement
- Un parcours en éducation prioritaire qui sera valorisé dans la carrière
- Des affectations ciblées en fonction des besoins locaux et du projet éducatif

AXE 3 UN CADRE PROPICE AUX APPRENTISSAGES

MESURE 10 Des projets de réseau pérennes construits sur la base des meilleures pratiques

Un référentiel élaboré à l'issue des assises ayant rassemblé l'ensemble des acteurs de l'éducation prioritaire servira de base pour construire des projets de réseaux et faire évoluer les pratiques pédagogiques. Les moyens alloués sur cette base seront garantis pour une durée de 4 ans.

MESURE 11 Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux

Les équipes pédagogiques locales bénéficieront de moyens leur permettant d'engager des actions innovantes au service des élèves.

MESURE 12 Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école

Plus encore qu'ailleurs, l'école de la République doit s'ouvrir aux parents d'élèves : plusieurs dispositifs leur permettant de suivre les apprentissages de leurs enfants seront développés.

MESURE 13 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire

Les assistants de prévention et de sécurité, mis en place dès la rentrée 2012, ont fait leurs preuves sur le terrain et contribuent à rendre le climat scolaire plus serein. Ils sont formés et participent pleinement à l'équipe de l'établissement.

MESURE 14 Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles

Aujourd'hui essentiellement présent(e)s au collège, les infirmier(e)s scolaires ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des risques de santé dès l'école primaire. Les personnels sociaux contribuent, pour leur part, à un meilleur suivi des élèves tout au long de leur scolarité.

REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

DU NOUVEAU POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Pour inverser la tendance actuelle de notre système éducatif à reproduire les inégalités sociales, le ministère de l'éducation nationale réforme en profondeur sa politique d'éducation prioritaire. Mieux formés pour répondre aux besoins des élèves, les enseignants pourront travailler autrement ; ils auront plus de temps pour suivre leurs élèves de plus près et mener davantage un travail en équipe.

Dans les écoles

Travail en équipe des enseignants (pondération des temps d'enseignement en REP+) **et formations sur site**

Des équipes pédagogiques stables mieux formées et accompagnées

« Plus de maîtres que de classes » dans chaque école

Décharges horaires pour les directeurs d'école

5 000 contrats aidés auprès des directeurs d'école

Une classe par réseau pour scolariser les enfants de moins de 3 ans

Du personnel infirmier et social en plus

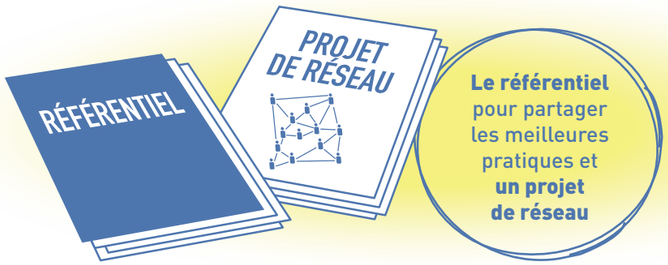

Le référentiel pour partager les meilleures pratiques et **un projet de réseau**

Liaison école-collège
Un élève accompagné dans ses apprentissages

Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de 6e (en REP+)

Une école ouverte aux parents

et au collège

Formations sur site

Travail en équipe des enseignants (pondération des temps d'enseignement en REP+), **coordonnateurs (de cycle, de niveau, de discipline…)**

Des internats de proximité

Poursuite d'études préparée par le parcours d'orientation

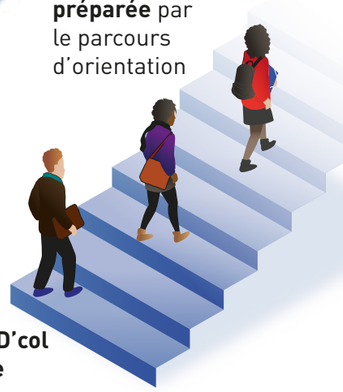

Dispositif D'col en sixième

Du personnel infirmier et social en plus

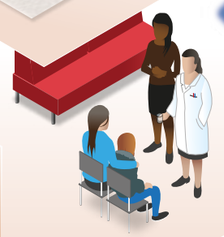

500 assistants de prévention et de sécurité pour améliorer le climat scolaire

© Ministère de l'éducation nationale - janvier 2014

REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Un plan d'actions pour réduire les inégalités

AXE 1 DES ÉLÈVES ACCOMPAGNÉS DANS LEURS APPRENTISSAGES ET DANS LA CONSTRUCTION DE LEUR PARCOURS SCOLAIRE

La refondation de l'École vise à faire réussir tous les élèves, quel que soit le quartier où ils habitent, quel que soit l'établissement qu'ils fréquentent. C'est pourquoi la réforme des programmes et des pédagogies, articulée autour d'une redéfinition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettra de faire de notre école une école à la fois juste et exigeante, offrant la plus grande ambition scolaire pour tous les élèves et des pratiques pédagogiques adaptées à chacun. Ainsi, la refondation de l'éducation prioritaire va mettre en œuvre une série de mesures visant à mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages.

MESURE 1

La scolarisation des moins de 3 ans proposée dans chaque réseau

La scolarisation des enfants avant trois ans a été identifiée comme un puissant levier de la réussite des élèves, notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés. Pour favoriser la réussite de leurs apprentissages, **la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sera progressivement assurée dans l'ensemble des réseaux de l'éducation prioritaire**. Cela se traduira par une organisation des activités et des rythmes spécifique pour ces jeunes enfants, et par un projet particulier, inscrit dans le projet d'école.

MESURE 2

« Plus de maîtres que de classes » dans chaque école

Afin de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de prévenir la difficulté scolaire tout au long de la scolarité primaire et d'y remédier si elle n'a pu être évitée, **chaque école en éducation prioritaire bénéficiera d'un poste « plus de maîtres que de classes »**. Ce dispositif, qui repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire, permet de mettre en place de nouvelles organisations pédagogiques au sein de la classe et de favoriser le travail collectif des enseignants. Il contribue à bien identifier les besoins des élèves à accompagner ces élèves dans leurs apprentissages fondamentaux par des pédagogies différenciées. Le déploiement de ce dispositif se poursuivra afin de couvrir l'ensemble des réseaux de l'éducation prioritaire d'ici la fin du quinquennat.

MESURE 3

Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de 6e

Tout élève entrant en sixième en éducation prioritaire bénéficiera d'un accompagnement éducatif qui facilitera son adaptation au milieu nouveau du collège et lui apprendra à devenir autonome dans le travail personnel (en classe ou à la maison). Cet accompagnement renforcé permettra de donner un contenu éducatif aux moments laissés libres dans l'emploi du temps des élèves : aide aux devoirs, soutien méthodologique, tutorat, recours à l'application « D'COL »... Pour en garantir l'efficacité, les heures d'accompagnement éducatif seront effectuées par petits groupes d'élèves et devront répondre à des objectifs pédagogiques et éducatifs précis. Elles seront donc coordonnées par un enseignant référent et prises en charge soit par des enseignants, soit par des assistants d'éducation. **Les emplois du temps seront adaptés pour que les élèves soient pris en charge jusqu'à 16 h 30**. Ce dispositif sera mis en œuvre dans les établissements les plus difficiles et progressivement étendu à l'ensemble des collèges de l'éducation prioritaire.

MESURE 4

L'extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire

Dans le cadre de la stratégie pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique, « D'Col » propose depuis la rentrée 2013 un dispositif numérique complet d'aide, de soutien et d'accompagnement (en français, en mathématiques et en anglais) à 30 000 élèves de sixième scolarisés dans les collèges de l'éducation prioritaire et qui rencontrent des difficultés.

Un enseignant référent encadre les élèves deux heures par semaine dans des activités d'accompagnement scolaire en ligne, individualisé et interactif, fondé sur un dispositif numérique innovant. Un site ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 propose aux élèves de prolonger l'accompagnement hors de l'établissement grâce à des ressources numériques accessibles depuis son domicile.

MESURE 5

Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École a créé le **parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel**, qui vise à faire découvrir à l'ensemble des élèves du collège les métiers, les formations qui y mènent et les structures économiques dans lesquelles ils s'exercent.

Plusieurs dispositifs interministériels permettent également d'accroître **l'ambition scolaire** des jeunes issus de milieux modestes en levant les obstacles psychologiques et culturels qui peuvent freiner leur accès aux formations de l'enseignement supérieur.

Dans le même objectif, **des conventions** pourront être signées avec des entreprises ou des associations **pour l'accueil d'élèves de l'éducation prioritaire en stage de fin de troisième**.

MESURE 6

Le développement d'internats de proximité pour les collégiens

Les jeunes issus de milieux modestes doivent être encouragés et aidés à construire leur parcours d'orientation et d'insertion professionnelle. Ils peuvent avoir besoin de conditions d'hébergement et d'études adaptées, tout en restant à proximité de leur famille. Le développement des internats de la réussite, grâce aux investissements d'avenir, permettra de répondre, notamment, au besoin de proximité. Plus généralement, les candidats issus de l'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville bénéficieront d'un accès facilité aux internats de la réussite, quel que soit leur niveau scolaire.

AXE 2 DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES FORMÉES, STABLES ET SOUTENUES

Les meilleures pratiques issues du terrain comme les résultats de la recherche témoignent de la nécessité d'avoir des équipes éducatives stables et soutenues pour pouvoir mener un travail efficace et durable auprès des élèves, et en liaison avec l'ensemble des partenaires, notamment les parents. Le renforcement des équipes qui font vivre l'éducation prioritaire est au cœur de la démarche de refondation.

MESURE 7

Du temps pour travailler autrement

Pour permettre la mise en place d'organisations pédagogiques adaptées qui rompent avec la logique « un enseignant, une classe », le travail en équipe est, en éducation prioritaire plus encore qu'ailleurs, indispensable. Ce temps doit être institué et organisé.

• Du temps pour la formation, le travail en équipe et le suivi des élèves dans les réseaux les plus difficiles

Dans les réseaux les plus difficiles, le travail en équipe, le suivi des élèves, les relations avec les parents et les partenaires demandent un investissement particulier des équipes pédagogiques. Dès la rentrée 2015, le service des enseignants de ces réseaux (collèges et écoles) sera donc aménagé pour consacrer le temps nécessaire à l'accomplissement de ces missions.

• Au collège : une heure et demi de cours par semaine

Au collège, les obligations réglementaires de service seront pondérées par un facteur de 1,1 pour tenir compte des spécificités de l'enseignement dans les établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire. Une heure d'enseignement « vaudra » alors 1,1 heure dans le calcul du service des enseignants. Ainsi, le service hebdomadaire d'un enseignant certifié passera de 18 heures de cours à 16,4 heures en moyenne (16,4 x 1,1 = 18 h).

• En primaire : 9 jours par an

De même, pour favoriser le travail collectif et la formation continue des enseignants du premier degré, 9 jours par an seront mobilisés. Pour garantir la continuité éducative, les remplacements seront assurés par des enseignants affectés dans chaque réseau à cet effet.

• Un travail en équipe animé par des enseignants coordonnateurs
Pour être pleinement efficace et donner de la cohérence à l'action pédagogique et éducative, le travail en équipe doit être coordonné et répondre à des objectifs précis (conceptions d'évaluations communes, mise en place d'un travail pluridisciplinaire, organisation du cycle de consolidation CM1, CM2, 6e…). Dans tous les réseaux de l'éducation prioritaire, des coordonnateurs par niveau ou par discipline au collège, des coordonnateurs inter-degrés ou des professeurs d'appui en faciliteront l'organisation.

MESURE 8

Un grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire

La formation et l'accompagnement des personnels sont des enjeux fondamentaux, en éducation prioritaire plus encore qu'ailleurs. Essentiels à la **transformation des pratiques pédagogiques** et à leur adaptation aux besoins des élèves, ils doivent également concourir à **enraciner une véritable culture du collectif** dans les réseaux de l'éducation prioritaire.
Il importe donc de développer **une offre de formation de qualité**, en lien étroit avec la recherche et répondant aux besoins des réseaux. Les formations auront lieu **prioritairement sur site**. L'accès à la formation sera favorisé par **la constitution de centres de ressources et d'équipes de formateurs-accompagnateurs** en lien avec l'ESPE dans chaque académie. Des ressources numériques seront également développées (mutualisation des pratiques pédagogiques les plus efficaces, généralisation de l'usage de la plateforme NeoPass@ction…).

• Trois jours de formation annuels garantis dans les réseaux les plus difficiles
Trois jours de formation par an seront inscrits dans les plans de formation académiques et départementaux pour les personnels des réseaux les plus en difficulté. Pour rendre effectif le droit à la formation, des moyens de remplacements (1er et 2nd degré) et des moyens en formateurs seront abondés en conséquence.

• Un tutorat pour les nouveaux enseignants en éducation prioritaire
Les enseignants nouvellement nommés en éducation prioritaire doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de faciliter leur prise de poste. Leur accueil sera organisé dans chaque réseau : rencontres avant la prise de poste, prise de connaissance du réseau et de ses projets, visite du quartier et rencontre de partenaires. **Ils bénéficieront du tutorat d'un de leurs pairs** afin de permettre leur intégration à l'équipe et leur appropriation du projet de réseau.

• Des experts de terrain pour accompagner les équipes
Des experts de terrain, pilotés par les corps d'inspection, viendront conseiller les équipes et animer les échanges. Ces équipes de formateurs seront partiellement déchargées de leur service d'enseignement et bénéficieront de formations de formateurs.

• Une formation spécifique pour les pilotes des réseaux (personnels de direction, d'inspection et directeurs d'école)
Dans le cadre de leur formation initiale et continue, les personnels d'inspection, de direction et les directeurs d'école seront mieux préparés et accompagnés pour exercer en éducation prioritaire, en particulier en ce qui concerne le pilotage du réseau, la

direction des équipes, le rapport aux élèves ou encore le lien avec les familles et avec les partenaires. Des séminaires seront inscrits au programme national de formation (PNF) et organisés tous les ans, sur des thématiques spécifiques.

MESURE 9

Des incitations fortes pour stabiliser les équipes

• Une rémunération plus attractive grâce à des indemnités revalorisées

Une rémunération véritablement attractive permettra de stabiliser les équipes de l'éducation prioritaire. **Dans les réseaux les plus difficiles, l'indemnité d'exercice en éducation prioritaire sera doublée et dans le reste de l'éducation prioritaire, elle sera majorée de 50 %**. Dans l'ensemble des réseaux, les personnels prenant en charge des missions d'intérêt collectif toucheront également une indemnité supplémentaire.

• Un parcours en éducation prioritaire qui sera valorisé dans la carrière

Les personnels ayant effectué une partie significative de leur carrière en éducation prioritaire bénéficieront d'un avancement facilité, avec un accès prioritaire à la hors-classe et un accès privilégié à la classe exceptionnelle (GRAF).

• Des affectations ciblées en fonction des besoins

Dans les réseaux les plus difficiles, les chefs d'établissement et les directeurs d'école seront choisis « sur profil » en fonction de leurs compétences. L'affectation des enseignants pourra avoir lieu sur la base du volontariat sur des postes spécifiques (affectation au barème après entretien et après avis de la commission administrative paritaire).

AXE 3

UN CADRE PROPICE AUX APPRENTISSAGES

Au-delà de ce qui se joue dans la classe, la qualité de l'environnement scolaire est essentielle à la réussite des apprentissages. Il importe de créer les conditions pour que les élèves, mais aussi les enseignants, se sentent bien dans l'école ou au collège. Cela passe par la construction des projets de réseaux, par une amélioration sensible du climat scolaire et par le développement des partenariats de l'école avec ses différents interlocuteurs, au premier rang desquels figurent les parents.

MESURE 10

Des projets de réseau pérennes construits sur la base des meilleures pratiques

• Des repères communs pour toute l'éducation prioritaire, grâce au « référentiel »

Les projets des réseaux de l'éducation prioritaire seront construits sur la base d'un référentiel qui offrira à l'ensemble des acteurs de l'éducation prioritaire un cadre structurant de principes d'actions pédagogiques et éducatives reconnues comme principaux leviers de la réussite des élèves. Il permettra aux équipes de s'appuyer sur des repères solides et fiables issus de l'expérience accumulée dans les réseaux, cités dans les rapports de l'inspection générale ou validés par la recherche… Les pilotes de réseau (chef d'établissement, IEN de circonscription, IA-IPR référent du réseau) et les directeurs d'école s'appuieront sur ce

référentiel afin de construire le projet de réseau qui organisera la vie de l'école et de l'établissement : organisation des temps de travail en équipe, organisation des remplacements pour permettre le suivi de formation, etc.

• Des moyens garantis sur 4 ans pour mettre en œuvre les projets de réseaux

Pour permettre aux équipes de se donner des objectifs précis et d'inscrire leur action pédagogique dans la durée, **les moyens spécifiquement alloués au titre de l'éducation prioritaire aux projets de réseau seront garantis sur 4 ans.**

• Un pilotage renforcé à tous les niveaux

Un comité de pilotage national permettra d'assurer la cohérence et la continuité de la politique d'éducation prioritaire. Un conseiller technique sera nommé auprès de chaque recteur et dans les départements concernés par un nombre significatif de réseaux. Au niveau local, les comités de pilotage de réseau seront relancés et chaque réseau disposera d'un coordonnateur de réseau dédié, recruté sur profil.

MESURE 11

Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux

Afin de donner aux réseaux une souplesse financière pour mener à bien des projets qui nécessitent du matériel léger (outils d'enregistrement pour des pratiques langagières par exemple), l'intervention de partenaires (associations, chercheurs, formateurs externes…) ou l'organisation d'événements (réunions de parents, spectacles, expositions de travaux, forum des métiers…), chaque académie disposera d'une ligne budgétaire dédiée à l'éducation prioritaire, à mobiliser en fonction des projets. Ce fonds permettra également d'assurer le financement des dépenses annexes nécessaires à la formation et à l'animation (frais de déplacement notamment).

MESURE 12

Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école

La mobilisation et l'implication de tous les parents dans l'école, la qualité des relations entre l'institution scolaire et les parents sont des facteurs déterminants du climat scolaire et de la réussite des élèves. L'aménagement d'un « lieu d'accueil des parents », l'ouverture de l'école aux parents sur une base régulière – accueil le matin, notamment – doivent y contribuer.

MESURE 13

500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire

La sérénité du climat scolaire est déterminante pour le bien-être de toute la communauté éducative et pour les résultats des élèves. Les personnels seront sensibilisés au repérage de la souffrance des élèves et formés à la prévention et la gestion des tensions, des conflits et des violences. Les relations avec les partenaires (éducateurs, personnels sociaux, police et justice, collectivités territoriales…) seront développées pour favoriser la sûreté des écoles et établissements.

Pour renforcer les actions de prévention et de sécurité conduites au sein des établissements les plus exposés aux phénomènes d'incivilité et de violence, **500 assistants de prévention de sécurité supplémentaires seront recrutés**. Les APS ont fait leurs preuves là où ils sont déjà installés ; ces 500 nouvelles recrues contribueront à la mise en place d'une politique de prévention des violences scolaires et concourront sous l'autorité du chef d'établissement au traitement des situations de gestion de crise compromettant la sécurité des biens et des personnes, afin de rétablir les conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

MESURE 14

Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social dans tous les réseaux les plus difficiles

Afin de prendre en compte de manière globale et cohérente les besoins de santé de l'élève et développer la prévention et l'éducation à la santé dès le primaire, **un(e) infirmier(e) supplémentaire, spécifiquement dédiés aux écoles, sera affecté dans chaque réseau.** Tous les réseaux les plus difficiles seront également dotés d'un(e) assistant(e) social(e).

REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Être enseignant dans l'éducation prioritaire en 2015

SOUTIEN ET FORMATION

Des mesures pour mieux adapter les pratiques pédagogiques aux besoins des élèves

Référentiel des pratiques efficaces

+ 3 jours de formation continue par an (REP+)

Un tuteur pour accueillir les enseignants débutants

RÉMUNÉRATION et CARRIÈRE

Des incitations fortes pour stabiliser les équipes et reconnaître l'investissement professionnel

1156 € indemnité annuelle versée actuellement à tous les enseignants de l'éducation prioritaire

+50% **pour tous, à partir de 2015**

+100% **pour ceux qui exercent dans les réseaux les plus difficiles**

+ **une indemnité supplémentaire pour les enseignants qui assument des fonctions d'intérêt collectif**

un avancement facilité : accès prioritaire à la hors-classe et un accès privilégié à la classe exceptionnelle

CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

Du temps pour travailler autrement et développer une culture du collectif

Des coordonnateurs pour appuyer le travail en équipe

En REP+, une organisation du service qui permet de consacrer davantage de temps pour le travail en équipe et le suivi des élèves (pondération du temps de service d'enseignement)

© Ministère de l'éducation nationale - janvier 2014

REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Calendrier de la refondation de l'éducation prioritaire

Un ensemble de mesures préparé depuis un an, préfiguré à la rentrée 2014 et se déployant à la rentrée 2015

Mesures nouvelles bénéficiant déjà à l'éducation prioritaire :
Scolarisation des moins de 3 ans,
Plus de maîtres que de classes, D'col,
Contrats aidés pour les directeurs d'école

17 juillet 2013
Remise du rapport de diagnostic
Modernisation de l'action publique (MAP)

2013

DIAGNOSTIC PARTENARIAL DE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Visites en académies et dans les réseaux
Auditions d'experts
et de praticiens de terrain

ÉLABORATION DU PLAN D'ACTIONS

Demi-journées banalisées
et assises inter-académiques
(contribution de 50 000 acteurs de terrain)

16 janvier 2014

Rentrée scolaire 2014

2014

PRÉSENTATION DE LA REFONDATION DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

PRÉFIGURATION DES DISPOSITIFS DESTINÉS AUX REP+ (*)
sur une centaine de réseaux parmi les plus défavorisés, dans chaque académie, choisis après dialogue avec les rectorats

2015

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE REFONDÉE

Déploiement des mesures (REP et REP+) sur l'ensemble de l'éducation prioritaire

2016

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE CERTAINES MESURES

* REP : Réseau d'éducation prioritaire

© Ministère de l'éducation nationale - janvier 2014

REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les clés de la réussite

Partant du constat selon lequel, malgré de remarquables réussites locales, la politique d'éducation prioritaire n'a jusque-là pas réussi à atteindre l'objectif qui lui avait été assigné – la réduction des inégalités de réussite scolaire –, le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué chargé de la réussite éducative ont engagé, en liaison avec le secrétariat général à la modernisation de l'action publique, une évaluation de cette politique permettant de comprendre par quels moyens elle pouvait être refondée pour mieux répondre aux exigences de réduction des inégalités.

Un état des lieux insatisfaisant

• La politique d'éducation prioritaire concerne aujourd'hui **18 % des écoliers et 20 % des collégiens** ; elle couvre des établissements dont l'emplacement géographique rend difficile la mise en place d'une réelle mixité sociale dans leur recrutement et qui accueillent des élèves qui rencontrent, plus souvent qu'ailleurs, des difficultés scolaires.

• Les résultats des élèves de l'éducation prioritaire sont sensiblement inférieurs à ceux des élèves des autres écoles et collèges de France [1], et **les écarts de réussite se sont plutôt dégradés** ces dernières années.

• De multiples facteurs expliquent cette dégradation : au-delà du **contexte social qui s'est aggravé** au cours de la décennie qui vient de s'écouler, la politique d'éducation prioritaire a souffert d'un **pilotage discontinu** et d'une **allocation des moyens peu efficace**.

• En effet, au fil du temps, **les moyens dédiés à l'éducation prioritaire ont été progressivement dilués** sur de nombreux réseaux, limitant leur efficacité sur ceux qui rencontraient les plus grandes difficultés.

• De plus, la Cour des comptes [2] a souligné **l'injustice dont étaient victimes certaines grandes académies** comportant beaucoup de réseaux d'éducation prioritaire (comme Créteil ou Versailles) et bénéficiant, par élève scolarisé, de moyens moins importants que l'académie de Paris. Par exemple, en 2011, l'État dépensait, pour la scolarité primaire, 3 134 € par élève parisien contre 2 861 € pour l'académie la moins bien dotée.

• Malgré ce contexte difficile et ces lacunes dans le pilotage de la politique nationale, **certains réseaux mettent en œuvre des projets qui conduisent leurs élèves vers la réussite**. Il convient dès lors de s'inspirer des pratiques organisationnelles, pédagogiques et éducatives de ces réseaux pour les diffuser auprès du plus grand nombre d'acteurs.

1 Entre 2007 et 2012, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base en français en fin de 3e est passée de 54,8 % à 42 % (près de 13 points de baisse) dans les collèges du réseau ECLAIR, le score des élèves des collèges RRS est passé de 70% à 63% (7 points de baisse), quand le score réalisé par les élèves hors éducation prioritaire ne perdait que 5 points (de 80% à 75%, source : Note d'information n°13-07, Depp)

2 Dans le référé sur « l'égalité des chances et la répartition des moyens dans l'enseignement scolaire » adressé le 11 juillet 2012 au ministre de l'éducation nationale.

La nécessité d'une approche nouvelle pour réussir

S'inspirer des meilleurs exemples

• En partant des **meilleurs exemples de réussite**, tels qu'ils sont décrits par les acteurs de terrain et analysés par la **recherche nationale et internationale**, il est possible de mettre en évidence un certain nombre de facteurs favorisant les apprentissages des élèves.

• On peut notamment retenir : l'intensité et la qualité du **travail en équipe** des enseignants et des personnels des réseaux, la mise en œuvre de **pratiques pédagogiques bienveillantes et exigeantes**, l'existence de **pilotes bien identifiés et engagés**, le déploiement d'une action en faveur de **la santé et de la sûreté des élèves**, l'accueil des parents et une liaison étroite avec les **partenaires** de l'éducation (collectivités locales, associations, autres administrations…).

Dialoguer avec les équipes de terrain

• Le projet d'évaluation a impliqué les **équipes de terrain**, les pilotes des réseaux et des académies, et des représentants des **principaux partenaires** (ville, famille, collectivités territoriales, associations…), depuis la phase de diagnostic et jusque dans la phase d'élaboration du plan d'actions.

• Les demi-journées banalisées puis les assises inter-académiques de l'automne ont permis d'associer et de **donner la parole** de manière plus large **aux personnels de réseaux et à leur encadrement.**

Formaliser les meilleures pratiques dans un « référentiel »

• Au terme de cette phase de concertation et de dialogue, un référentiel recensant les pratiques qui favorisent la réussite des élèves a été constitué. Il servira de base pour l'élaboration des projets de réseaux et pourra être complété et amélioré en fonction des retours d'expérience et des progrès de la recherche.

Mettre en œuvre une stratégie globale

• Chacune des mesures engagées dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire doit **concourir à l'objectif premier : faire en sorte que tous les élèves réussissent** leur scolarité et construisent leur parcours personnel et professionnel. À cette fin, tous les leviers sont actionnés : une pédagogie adaptée, des mesures concernant les ressources humaines, une amélioration de l'animation des réseaux et du climat en éducation prioritaire.

> - En matière de **pédagogie** : prise en charge des difficultés dès le plus jeune âge avec la scolarisation des moins de 3 ans, affectation de « Plus de maîtres que de classes », accompagnement des élèves entre les heures de cours, développement d'internats de proximité, utilisation du numérique pour l'innovation et la différenciation pédagogiques…
> - En matière de **ressources humaines** : du temps pour le travail en équipe, le développement de la formation et de l'accompagnement des enseignants, des incitations fortes (indemnités) pour stabiliser les équipes et reconnaître l'engagement professionnel, la possibilité de recruter des enseignants sur un mouvement spécifique…

- En matière d'**animation des réseaux** et de **climat scolaire** : une amélioration du pilotage grâce aux projets de réseaux, des adultes supplémentaires dans les établissements pour améliorer le climat scolaire, une école ouverte aux parents, du personnel infirmier et social en plus grand nombre…

Repenser l'allocation des moyens

• Pour renforcer l'efficacité de l'éducation prioritaire, il faut **allouer les moyens** associés à cette politique **en fonction de la difficulté sociale** à laquelle font face les réseaux concernés.

• Ce sera le cas grâce à un **indice social unique** permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages.

• Cet indice prendra en compte la part d'élèves dont les parents ont des professions et des catégories socioprofessionnelles défavorisées, la part d'élèves boursiers, la part d'élèves résidant en zones urbaines sensibles et la part d'élèves arrivant en 6e avec au moins un an de retard.

• Les moyens seront dès lors attribués en fonction d'une **logique de progressivité et de justice** ; ils seront renforcés sur l'ensemble de l'éducation prioritaire et le seront encore davantage dans les réseaux les plus difficiles.

Piloter dans la durée

• Pour être efficace et remédier au défaut de continuité, la refondation de l'éducation prioritaire sera pilotée de façon lisible et durable à tous les niveaux :

- les pilotes de réseaux, aux côtés des personnels de direction, seront formés et soutenus par des experts de terrain ;
- les équipes pédagogiques et les équipes d'encadrement seront davantage accompagnées, notamment par des inspecteurs (IEN et IA-IPR) ;
- un conseiller technique sera nommé auprès de chaque recteur et chargé de suivre la mise en œuvre de la politique d'éducation prioritaire au niveau de l'académie ;
- un comité de pilotage national assurera la cohérence et la continuité de la politique d'éducation prioritaire.

• Les dispositifs mis en œuvre seront régulièrement évalués.

REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Synthèse des assises académiques et inter-académiques de l'éducation prioritaire

UNE DÉMARCHE FORTEMENT PARTICIPATIVE

Le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée en charge de la réussite éducative ont souhaité associer fortement les professionnels et les partenaires à la refondation de l'éducation prioritaire. Ils ont écrit dans cette perspective à tous les personnels le 30 septembre 2013 et ont invité chaque réseau à organiser une demi-journée de concertation en octobre. Plus de 100 000 acteurs de l'éducation prioritaire ont pu y prendre part.

Les assises académiques et inter-académiques de l'éducation prioritaire se sont déroulées à l'automne dans un excellent climat de travail et de réflexion. Elles ont rassemblé environ 3 000 participants : enseignants, personnels de direction, inspecteurs, coordonnateurs, partenaires associatifs, représentants des collectivités territoriales, représentants de parents, organisations syndicales…

La transparence du travail mené durant tout le processus de consultation a été la règle. Les décisions des ministres ont été largement élaborées à partir de cette réflexion partagée.

DIX POINTS CLÉS RESSORTENT DE LA RÉFLEXION DES ASSISES

1 En premier lieu, le **travail renforcé avec les partenaires** doit permettre de **développer la mixité sociale** au sein des écoles et établissements, et de collaborer dans le traitement de la difficulté.

2 Les assises confirment la pertinence d'une approche centrée sur **l'évolution des pratiques et des organisations pédagogiques et éducatives,** permettant de répondre aux besoins des élèves au sein des classes, dans l'acte d'enseignement et dans toutes les disciplines.

3 Elles insistent sur l'importance de la **constitution d'équipes**, dont les modalités d'affectation doivent faire l'objet d'une attention particulière, disposant de **temps de concertation et de travail en commun** intégrés aux emplois du temps.

4 **La formation et l'accompagnement** des personnels (assurés par les corps d'inspection et les enseignants-formateurs issus de l'éducation prioritaire), la présence de formateurs assurant le lien avec la recherche, apparaissent comme une priorité.

5 **L'accueil des nouveaux enseignants** est un enjeu important comme en témoignent les nombreuses propositions.

6 **Des moyens suffisants** doivent **permettre des organisations pédagogiques souples** et adaptées aux besoins des élèves et des enseignants (effectif des classes, travail en groupes, co-présence en classe). L'importance de la **pérennité des moyens** est soulignée pour travailler sur le long terme.

7 **Un climat scolaire apaisé** doit s'appuyer sur **l'estime de soi des élèves, renforcée** par des modalités d'enseignement et d'évaluation positives, sur la présence accrue de personnels d'action sociale et de santé, sur **l'ouverture aux parents**.

8 Des **liens entre le premier et le second degré** sont à renforcer par des **stages de réseau**, par une harmonisation et une mutualisation des moyens et de la gestion des personnels, par la mise en œuvre effective du **conseil école/collège**.

9 **Un pilotage lisible et renforcé** doit davantage articuler les niveaux local, académique, national, et s'inscrire dans la durée. Il accompagne l'autonomie laissée aux réseaux en développant la mutualisation de l'information et en diffusant des outils qui permettent la régulation, l'évaluation et l'auto-évaluation (apports de la recherche, pratiques à développer, tableaux de bord, évaluations nationales). Il renforce et clarifie le rôle de certains acteurs (coordonnateurs, IA-IPR référent, directeur d'école…).

10 **Une gestion souple et lisible de la géographie prioritaire** doit prendre en compte des indicateurs de la situation sociale des familles et éviter les effets de seuil.

Un référentiel pour l'éducation prioritaire

RÉPU
ministère éducation nationale